Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-287708317-20210820-GAAFFIN2021-20-AR

Accusé ETT DE SECOURS

Réception par le prefet : 23/08/2021

our l'autorité compétente par délégation



Affichage : 23/08/2021

ARRETE GAAF FIN 2021-20 Portant délégation de signature

La Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 1424-24 à L 1424-24-4 et L 1424-27 relatif à la présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours,

Vu l'élection en date du 1^{er} juillet 2021 de Monsieur Jean François PARIGI en qualité de Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,

Vu l'arrêté n° 2021/025/DGS/SGA du 1er juillet 2021 relatif à la Présidence du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne portant nomination de Madame Isoline GARREAU en qualité de Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

Vu le Conseil d'administration du 16 juillet 2021,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 16 juillet 2021 relative à la délégation à la Présidente du Conseil d'administration concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Vu l'arrêté ministériel conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Madame la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne portant nomination du Colonel hors classe, Monsieur Bruno MAESTRACCI, en qualité de Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne à compter du 1^{er} septembre 2020,

Considérant que l'organisation du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne nécessite un dispositif de délégation de signature, afin d'assurer un meilleur fonctionnement de service public et sa continuité,

Sur proposition du Directeur départemental,

Arrête,

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, aux différents agents figurant à l'article 2 du présent arrêté afin de signer dans la limite de leurs attributions :

Dans le domaine de l'administration générale :

- La gestion administrative du centre d'incendie et de secours,
- Les notes internes du centre d'incendie et de secours.
- Le dépôt de plainte et le dépôt de main courante auprès du commissariat ou de la gendarmerie.

Dans le domaine des marchés publics et de la commande publique :

- Les marchés publics d'un montant inférieur à 500 € HT : l'ensemble des pièces relatives à la passation, la notification (signature des pièces du marché et lettre de notification) et l'exécution du marché notamment les bons de commande,
- Dans la limite de 15 000 € HT les bons de commande liés au marché de carburant.

Article 2 : Les agents visés par le présent arrêté sont les suivants :

- Les chefs de centres d'incendie et de secours et les chefs de première intervention et d'appui, détail annexe 1,

Article 3 : Tous les arrêtés et dispositions antérieurs relatifs au même objet sont abrogés à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4 : En vertu de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Article 5 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne et le Payeur départemental sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne
- Notifié aux intéressé(e)s

Fait à Melun, le

2 0 AOUT 2021

Je soussigné déclare avoir reçu notification de cet arrêté le Signature

Copie: Payeur départemental

oline GARREAU

Annexe 1 - CHEFS CIS - CPIA

ARRETE GAAF FIN 2021- 20 Portant délégation de signature

GROUPEMENT NORD- CHEFS DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

NOM – Prénom	Centre d'incendie et de secours
LERCH Jérémy	MITRY-MORY à compter du 1er septembre 2021

GROUPEMENT SUD - CHEFS DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

NOM – Prénom	Centre d'incendie et de secours	
DELRIEU Christian	CHATEAU-LANDON	

GROUPEMENT EST - CHEFS DE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

NOM – Prénom	Centre d'incendie et de secours
TROTTIER Philippe	FONTENAY-TRESIGNY
PASQUIER Denis	PROVINS
SIMARD Jean-Pierre	REBAIS par intérim
LAURELUT David	ROZAY-EN-BRIE

GROUPEMENT EST - CHEFS DE PREMIERE INTERVENTION ET D'APPUI

NOM Prénom	Centre de première intervention et d'appui	
BAYEUX Frédéric	AMILLIS	

Copie : Payeur départemental